

Christophe Benzitoun

Université de Lorraine & Laboratoire ATILF (CNRS UMR 7118)

Gilles Corminboeuf

Université de Bâle & Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNSRS)

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

1. INTRODUCTION

Cette étude s’inscrit dans le cadre d’une réflexion en cours sur les dépendances syntaxiques (Corminboeuf & Benzitoun 2014 ; Benzitoun & Corminboeuf 2014). Nous y illustrons d’une autre manière (au moyen des enchaînements non marqués) une conception aujourd’hui bien admise concernant une plus ou moins grande indépendance entre relation syntaxique et marquage au moyen des connecteurs. Cela permet de montrer que cette conception s’applique également aux enchaînements sans connecteur, mais qu’elle soulève toutefois des difficultés.

1.1. Le « marquage » des relations

Pendant longtemps, l’analyse des liaisons de constructions verbales « marquées » s’est réduite à savoir si un enchaînement de constructions verbales présentait une coordination, une subordination ou une corrélation. Il s’agissait des seules relations recensées pour décrire ces enchaînements¹. De plus, le diagnostic se fondait principalement sur la présence d’une conjonction (ou d’autres indices du même type) censée déterminer à la fois la valeur sémantique et la relation syntaxique. On considérait donc qu’il y avait des morphèmes coordinatifs, subordinatifs et corrélatifs à valeur de cause, de manière, de temps, etc. Cela

1. Nous parlons de *construction* (au plan syntaxique) pour désigner une construction verbale, dépendante ou non. Dans (1) *infra*, les segments *quand je quitte le travail* et *je ne rentre pas directement chez moi* sont deux constructions (verbales). Nous parlons d’*enchaînement* en cas de liaison de deux constructions, comme c’est le cas des exemples (1) à (3).

Les liaisons de prédictions : lorsque la marque s'estompe

explique que l'on parle de « marquage » de la valeur sémantique et de la relation syntaxique entre deux constructions verbales.

Ainsi, dans les exemples *infra*, l'usage était d'identifier une subordination temporelle dans (1) étant donné la présence de *quand*, une coordination dans (2) vu la présence de *et* et une corrélation dans (3) à cause de *l'un... l'autre* :

- (1) par exemple le soir **quand** je quitte le travail je ne rentre pas directement chez moi (oral, CRFP, pri-tro-1)
- (2) on poudre les vignes avec ce soufre **et** ça tue ce champignon (oral, CRFP, pri-mon-1)
- (3) **L'un** préférera la monarchie, **l'autre** penchera pour la république. (Lamennais, Articles publiés dans le journal *L'Avenir*, 1831)

Signalons toutefois que le postulat d'un lien étroit entre marque, relation syntaxique et valeur sémantique n'a pas totalement disparu des ouvrages de linguistique française (au moins pour ceux à visée pédagogique), comme le montre la citation suivante :

Les propositions circonstancielles sont introduites par des conjonctions et des locutions conjonctives qui à la fois marquent leur caractère subordonné et spécifient leur rapport sémantique avec le reste de la phrase. (Riegel, Pellat & Rioul, 2014 : 788)

1.2. L'absence de marquage des relations

Nous parlons de « non marquage » lorsqu'il y a absence de marque explicite (conjonction, connecteur, adverbe) de la relation sémantico-pragmatique actualisée dans un enchaînement et/ou – souvent les deux vont de pair – lorsque aucune marque morphologique (conjonction, préposition) ne lie deux constructions verbales ². Le non marquage consiste donc à articuler deux constructions verbales sans conjonction ou autre phénomène censé marquer la nature de la relation – que ce soit au niveau formel ou au niveau interprétatif. Malgré cette absence de marque, le lien sémantico-pragmatique entre les deux constructions verbales est en général aisément inférable. Il se manifeste par exemple sous la forme d'une relation hypothétique, oppositive, causale ou temporelle. Nous reproduisons *infra* trois exemples dans lesquels la relation est alternativement marquée et non marquée (selon la définition proposée *supra*) :

- (4) **quand** tu rencontres un gars comme ça euh ça fait du bien je me rappelle *je l'ai rencontré + j'étais au volant de ma voiture* (oral, OFROM)
- (5) et puis ben s- pour pouvoir aller de l'avant on devait réussir cet examen + *si on le loupait ben c'était euh + c'était fini + fini pas forcément fini sur le moment + mais le tout premier ++ qu'on a eu le gros examen c'était sur euh parce qu'on avait eu + ben + quand même sur neuf jours de cours + et*

2. Le caractère volontairement évanescent de notre définition se justifie par le fait que pour nous l'approche est la même que les relations soient marquées ou non (mais là nous anticipons quelque peu sur nos conclusions). Les guillemets dont nous affublons le terme vont dans la même direction : dans notre optique, toutes les relations syntaxiques sont en quelque sorte non marquées.

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

ben celui-là *on le loupait on ne pouvait + pas continuer* parce qu'à la base c'est c'est bon moi j'étais en emploi + mais les autres de # ils étaient euh + c'était des stagiaires + puis eux *s'ils passaient pas cet examen-là + ben ils ils étaient ils passaient pas le les trois mois d'essais* (oral, OFROM)

- (6) maintenant ils ont fait un + un coin fumeurs + pis il est vraiment grand ce coin fumeurs ++ ouais + il est de l'autre côté enfin *tu rentres + t'as le bar ici à à gauche + t'as un bout là + puis si tu te retournes un peu derrière il y a tout le fumoir + en fait t'as plus de place pour t'asseoir dans le fumoir* (oral, OFROM)

Dans (4), la relation entre les deux constructions verbales du premier énoncé est marquée par *quand*. Le second énoncé souligné en italique est un enchaînement temporel non marqué. Dans le fragment (5), deux hypothétiques marquées par *si* encadrent une hypothétique non marquée (*on le loupait on ne pouvait pas continuer*). Dans (6), nous avons également affaire à une relation tantôt marquée par *si*, tantôt non marquée³. Il apparaît donc que la présence d'une marque n'est pas obligatoire pour signaler que deux constructions possèdent un lien (au plan sémantico-pragmatique comme au plan syntaxique). Mais la présence ou l'absence de la marque est-elle l'indicateur d'une différence de fonctionnement syntaxique ?

1.3. Un postulat alternatif

La conception présentée *supra* a mis en lumière une difficulté pratique. En l'absence de conjonction, il faut tout de même pouvoir établir la nature de la relation. Et on ne peut pas baser l'analyse sur un hypothétique lien univoque du type marque = dépendance / absence de marque = absence de dépendance, étant donné la proximité qu'il existe entre des constructions contenant un connecteur et celles qui n'en contiennent pas (voir ex. 4-6). En outre, le caractère fondamentalement polyfonctionnel des conjonctions rend peu opératoire le recours exclusif à ce critère (voir Debaisieux 2013 pour le français). Une même conjonction peut en effet tout aussi bien introduire une construction régie par un verbe (*dénoncent*, dans (7)) qu'une construction non régie (8) :

- (7) **quand** l'audience s'ouvre trois des prévenus dénoncent l'absence d'un des leurs retenu après avoir refusé de se soumettre à la fouille corporelle (oral, CRFP, pub-bay-1)
- (8) **Quand** on pense que, lorsque France Télécom avait lancé la norme GSM en 1994, elle escomptait au mieux quelques centaines de milliers d'utilisateurs... Et ce n'est qu'un début. (presse écrite, *Nouvel Observateur*)

On peut en conclure (i) que la marque ne prouve nullement le lien qui existe entre deux constructions verbales et (ii) que l'absence de marque ne permet pas de démontrer une absence de lien. Forts de ce constat, nous adoptons une solution de prudence en ne centrant pas notre analyse sur la présence ou l'absence d'une conjonction. Nous partirons du principe que les paires oppositives {marquage

3. Ces deux options ne sont pas équivalentes au plan sémantico-pragmatique (Corminboeuf 2009) et sans doute pas non plus au niveau syntaxique (mais nous verrons cela plus loin).

Les liaisons de prédictions : lorsque la marque s'estompe

vs non marquage} et {rection *vs* non rection} sont des oppositions croisées, ce qui suppose quatre situations possibles (Corminboeuf 2009 ; Benzitoun 2010) : marqué et régi, marqué et non régi, non marqué et régi, non marqué et non régi. Nous nous attacherons, dans la suite de cet article, à détailler les arguments en faveur de ce postulat, ainsi que ses conséquences pour les analyses syntaxiques. Nous utiliserons le terme de « marque » de manière volontairement restreinte, à savoir la présence d'une « conjonction de subordination » ou d'une préposition sans préjuger de la relation syntaxique. Nous aurions pu l'étendre à d'autres phénomènes (inversion du sujet, temps et modes verbaux, etc.), mais pour des raisons de place, nous n'envisagerons que ces deux types d'unités.

1.4. Plan de l'article

Nous détaillerons dans un premier temps (§ 2), à la suite d'autres auteurs, les arguments sur lesquels repose le double fonctionnement syntaxique (régé et non régé) des constructions introduites par une même « marque ». Nous montrerons ensuite que des constructions non marquées ont également ces deux fonctionnements (§ 3). Si l'on accepte cette analyse, il s'avère impératif de distinguer relation syntaxique et marque grammaticale (conjonction, préposition, etc.).

Les modèles macro-syntaxiques dans lesquels nous nous inscrivons ont justement été élaborés en faisant référence à l'indépendance entre marque et relation syntaxique. Postulant une syntaxe à deux composantes (micro-syntaxe et macro-syntaxe), ils ont été conçus comme des solutions alternatives aux principes adoptés par les approches traditionnelles. Dans ces cadres macro-syntaxiques, l'opposition entre rection et absence de rection est fondamentale, ce qui requiert une définition de la dépendance syntaxique s'émancipant de la seule présence/absence d'une marque grammaticale. Dans la quatrième partie, nous illustrerons l'intérêt d'une telle conception pour traiter de manière cohérente des faits linguistiques peu décrits voire marginalisés.

2. CONSTRUCTIONS « MARQUÉES » RÉGIES VS NON RÉGIES

Les constructions « marquées » ont au moins deux fonctionnements syntaxiques différents (rection et non-rection), ceci en dépit de la marque. Dans notre approche, la rection est une relation de dépendance grammaticale entre un élément A (le recteur) et un élément B (le régé) : B est dit « régé par A » si A impose à B des contraintes d'ordre formel. Pour illustrer ce que nous appelons la rection, nous allons prendre l'exemple d'un syntagme prépositionnel plutôt que conjonctionnel car la structure interne est moins complexe.


2.1. Les deux fonctionnements des syntagmes en *pour*


Il existe des syntagmes en *pour* ayant la même structure interne (*infra* une préposition qui régé un verbe à l'infinitif suivi d'un syntagme prépositionnel

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

régi lui-même par le verbe à l’infinitif) qui, pourtant, ne sont pas reliés à la construction verbale adjacente par une même relation syntaxique :

- (9) je connais des producteurs qui ont abandonné les arbres *pour revenir à la vigne* (oral, CRFP)
(10) ah bon et ouais mais *pour revenir à ton histoire de pingouins* ça ça se finit comment est-ce que les hommes disparaissent à la fin (oral, CORPAIX)

Ces deux enchaînements en apparence proches présentent des organisations syntaxiques différentes. D’une part, on peut montrer cette différence syntaxique au moyen de tests, *i.e.* en opérant des manipulations sur les exemples. Les tests révèlent des contraintes qui ne sont pas forcément visibles dans l’énoncé réalisé. Par exemple, dans (9), le syntagme en *pour* est proportionnel à la proforme *pour ça* (cf. 11a), ce qui n’est pas le cas dans (10) en (11b) 


- (11) a. je connais des producteurs qui ont abandonné les arbres **pour ça**
b. ?? **pour ça** ça se finit comment 

Les tests du clivage et de la portée des modalités appliqués aux mêmes exemples appuient également l’hypothèse d’une différence de fonctionnement :

- (12) a. **c’est** pour revenir à la vigne **que** les producteurs ont abandonné les arbres
b. je connais des producteurs qui n’ont **pas** abandonné les arbres pour revenir à la vigne **mais pour se consacrer aux tomates**
(13) a. ?? **c’est** pour revenir à ton histoire de pingouins **que** ça se finit comment
b. ?? ça **ne** se finit **pas** comment pour revenir à ton histoire de pingouins **mais pour illustrer son propos**

Pour (10), il est clair que les modalités du verbe *se finir* n’ont aucune incidence sur le syntagme en *pour*, l’interrogation ne portant pas sur ce dernier (cf. 13a) ; la manipulation (13b) montre en outre que la négation ne porte pas non plus sur le syntagme en *pour*. Si on se place dans le cadre de l’Approche pronominale (Blanche-Benveniste *et al.* 1984), on peut en conclure que le syntagme en *pour* dans (9) est dépendant du verbe et donc qu’il est régi par celui-ci, alors que dans (10) le syntagme en *pour* n’est pas régi.

D’autre part, certaines contraintes sont observables directement dans l’énoncé. Par exemple, le syntagme en *pour* dans (9) est enchâssé dans une relative. Dans (10), il y a un changement de modalité (la première partie est assertive, la seconde interrogative) et le syntagme en *pour* est extraposé⁴. Dans (9), le verbe *abandonner* sélectionne une classe de compléments compatibles. Une catégorie grammaticale, ici le verbe, sélectionne formellement un ensemble d’unités faisant paradigme ; ces contraintes imposées par une catégorie assoient la notion de *rection* telle que nous la concevons. Dans (10), en revanche, le verbe ne sélectionne pas de paradigme dans lequel viendrait s’insérer le syntagme en *pour*. Ce syntagme est en dehors du spectre d’influence du verbe *se finir*, ce qui confirme son caractère non régi. Ces deux types de contraintes – les

4. La présence courante de la p  tion *en* dans les exemples du type (10) – contrairement aux exemples du type (9) – constitue également un indice d’un fonctionnement différent (cf. *pour en venir à ton histoire*).

Les liaisons de prédictions : lorsque la marque s'estompe

tests syntaxiques et les caractéristiques formelles logées dans la structure – représentent autant d'indices à prendre en compte dans le cadre d'une analyse syntaxique.

À noter que l'approche proposée ici met à mal l'idée selon laquelle un verbe à l'infinitif serait l'indice d'une dépendance plus forte qu'un verbe conjugué⁵. Le syntagme en *pour* dans (10) est au contraire moins intégré que celui se trouvant dans (14) :

- (14) et c'est moi qui voilà qui oriente et qui euh qui qui oriente et qui dirige le journaliste **pour** qu'il trouve la réponse (oral, CRFP, pri-pcr-3)

Dans (14), il est par exemple possible de substituer *pour ça* à *pour qu'il trouve la réponse* afin de montrer qu'il est bien régi par les verbes *orienter* et *diriger*. Cette observation oblige à questionner la manière dont les cadres qui adoptent une conception graduelle de la dépendance (par exemple celui de Raible 2001) utilisent l'argument que constitue à leurs yeux la présence d'un verbe à l'infinitif *vs* un verbe conjugué. À notre sens, cet indice est indûment conçu comme une « marque » de rapport syntaxique plus étroit. L'opposition entre (10) et (14) montre qu'il n'en est rien.

En conclusion, on peut dire qu'un syntagme ayant les mêmes composants syntaxiques internes (syntaxe interne) peut être lié au cotexte (syntaxe externe) d'au moins deux manières différentes, et que la présence/absence d'un verbe à l'infinitif ou d'une préposition n'est pas un indice fiable d'un quelconque degré de dépendance syntaxique. Autrement dit, la syntaxe interne ne permet pas de déterminer – du moins pas systématiquement – la syntaxe externe ; on a montré que (9) et (10) présentent une même forme interne, alors que leur syntaxe externe est dissemblable.

2.2. Autres syntagmes présentant la même opposition

Il existe de nombreux autres syntagmes qui ont le même comportement. C'est le cas, par exemple, des constructions en *si* :

- (15) **Si** j'avais su que mon fils allait devenir Président, je lui aurais appris à lire et à écrire. (presse écrite ; propos attribués à la mère du dictateur bolivien Enrique Peñaranda)
- (16) **Si** les buffets sont fermés, **si** tu as faim en route, je t'ai mis des madeleines aux œufs et du café au lait. (Malègue, *Augustin ou le Maître est là*, 1933)

5. C'est ce que suggèrent Raible et, dans le même cadre théorique, Koch et Wiesmath. Chez Raible (2001 : 595), la présence d'une forme verbale non finie (gérondif ou infinitif) est considérée comme une technique plus intégrative qu'une forme verbale finie. Koch (1995) tient de même une proposition à verbe conjugué comme un mode de jonction moins intégratif qu'une proposition à l'infinitif : « Si l'infinitif permet déjà une intégration syntaxique supérieure à celle opérée par les propositions subordonnées à verbe conjugué, ceci vaut d'autant plus pour les constructions à participe et à gérondif. » (Koch, 1995 : 16-17) Wiesmath (2006 : 74) abonde dans ce sens : « Plus une proposition est intégrée, plus le verbe perd ses caractéristiques verbales ».

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

L'élément *si*-P de (15) réagit ainsi positivement au clivage, à la portée d'un adverbe comme *seulement* ou à celle des opérateurs de négation et de restriction ; l'exemple (16) présente les propriétés inverses. Dans (15), le syntagme introduit par *si* est régi et dans (16) il est au contraire non régi (Corminboeuf 2010b).

C'est également le cas pour les syntagmes en *comme* :

- (17) cette route vous pouvez l'appeler *comme vous voulez* (oral, CRFP)
- (18) alors *comme elle avait pas réussi* elle est montée sur le cheval et puis elle est encore tombée (oral, CORPAIX)

Le syntagme *comme vous voulez* à valeur de manière (équivalent à la proforme interrogative *comment* et clivable) est ici régi alors que celui en *comme* à valeur causale ne l'est pas (aucune équivalence pronominale et pas de clivage possible). Et comme pour les exemples (9) et (10), il n'y a pas de différence évidente au niveau de la syntaxe interne. Cela conduit donc à conclure qu'au moins d'un point de vue méthodologique et en l'absence d'une analyse plus approfondie de la question, il est important d'utiliser les indices de syntaxe interne de manière prudente et de ne pas en tirer des conclusions définitives concernant la relation externe du syntagme.

Outre les syntagmes introduits par *si*, *pour* et *comme*, il existe de nombreux syntagmes introduits par d'autres prépositions et d'autres conjonctions qui présentent également ces deux fonctionnements (Debaisieux 2013 ; Lafontaine 2014 ; Sabio 2013). Il existe même des exemples clairs où une conjonction articule un ensemble de constructions à un autre ensemble. C'est le cas dans l'exemple (19), où il ne nous semble pas envisageable de voir un phénomène de rection :

- (19) à à Carrefour par exemple eh ben elle y va avec sa voiture elle apporte tout un tas de choses elle trouve tous les légumes non seulement l'alimentation mais du papier à lettres des livres n'importe quoi des jouets on trouve de tout **alors que** les petits commerces c'était il y avait un une une sorte ils étaient bouchers épiciers ou libraires mais il y avait pas tout (ex. cité par Blanche-Benveniste 2010a)

Cependant, il ne faut pas conclure de ce qui précède que la présence d'une conjonction ou d'une préposition particulière n'a pas d'incidence sur l'analyse. Certes les exemples *supra* montrent clairement que les relations syntaxiques ne sont pas marquées de manière univoque par ces morphèmes grammaticaux. Mais les chercheurs ayant adopté ce postulat proposent pourtant des analyses distinctes pour des syntagmes introduits par *car*, *parce que* et *puisque* (Blanche-Benveniste *et al.* 1990). Il y a bien sûr une influence du morphème grammatical sur les possibilités syntaxiques ainsi qu'une propension à adopter majoritairement un fonctionnement plutôt qu'un autre. En conséquence, il est nécessaire de travailler à partir d'indices formels, sans considérer ces indices comme des preuves irréfutables de la présence d'une relation grammaticale donnée. Il n'y a ni indépendance totale, ni correspondance régulière entre marque et relation syntaxique.

Les liaisons de prédictions : lorsque la marque s'estompe

3. CONSTRUCTIONS « NON MARQUÉES » RÉGIÉS VS NON RÉGIÉS

Comme nous l'avons signalé au début de cet article, l'usage qui a perduré pendant longtemps et qui a encore parfois cours est de se fonder sur une correspondance marque → relation avec au centre les conjonctions et les prépositions, pour déterminer le statut des relations syntaxiques. Or,

- cela n'est pas toujours opératoire : un segment indexé par une conjonction donnée est parfois régi, parfois non (cf. *supra*, § 2) ;
- on se retrouve démuné lorsqu'il n'y a pas de conjonction entre les constructions verbales d'un enchaînement. Un problème supplémentaire est que les principaux tests permettant de déterminer la rection dans notre approche (à savoir la pronominalisation, le clivage et la portée des modalités) ne sont plus opératoires sur les enchaînements ne possédant pas de conjonction. Cela signifie que les critères que nous utilisons, eux aussi, sont partiellement dépendants de la présence des marques (voir fin du § 2.2). On est dès lors conduit à convoquer d'autres indices.

Nous allons maintenant montrer que les enchaînements dépourvus de conjonction présentent également les deux fonctionnements syntaxiques dont nous avons parlé *supra*.

3.1. Temporelles non marquées non régies

On peut illustrer ce postulat au moyen des enchaînements à interprétation temporelle (ou hypothétique) sans conjonction, où la relation temporelle est à reconstruire implicitement. Il existe d'une part des enchaînements où il n'y a manifestement aucun lien de rection entre les deux membres de l'enchaînement :

- (20) plus tu avances plus tu te rends compte que chacun [*i.e.* de tes amis] a justement sa fonction + je veux dire *il y a une nana qui te brise le cœur + euh c'est un que tu vas voir + tu brises le cœur d'une nana c'est un autre que tu vas voir + euh tu as besoin de cinq cents balles c'est un troisième + euh + tu as besoin qu'on j'en sais rien qu'on t'amène à l'hosto parce que tu t'es pété euh + genre un poumon euh la tête euh n'importe quoi ben tu vas voir encore un autre + (oral, OFROM)*
- (21) tu entends trois notes tu as déjà envie de te secouer le bide (oral, à propos d'un concert de musique brésilienne)
- (22) tu les vois tu leur donnes pas trente ans (oral, PFC)

Il est possible de paraphraser ces enchaînements en ajoutant *si* ou *quand* :

- (23) **quand** tu entends trois notes tu as déjà envie de te secouer le bide
- (24) **quand** tu les vois tu leur donnes pas trente ans

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

S’il y a une dépendance entre les deux constructions verbales des exemples (20) à (22), elle est de nature pragmatique (ou macro-syntaxique), mais en aucun cas rectionnelle ⁶.

3.2. Temporelles non marquées régies

Il existe d’autre part des enchaînements à valeur temporelle qui ont des propriétés différentes (bien qu’ils se paraphrasent également en ajoutant *quand*) :

(25) j’ai perdu mon père j’avais dix-huit ans (oral, CFPP2000)

(26) on est arrivé euh en Italie c’était huit heures du matin à peu près (oral, PFC)

Il y a des arguments (les quatre items *infra*) pour analyser les segments *j’avais dix-huit ans* et *c’était huit heures du matin à peu près* comme régis par les verbes qui les précèdent :

- Tout d’abord, ces segments sont équivalents à une proforme interrogative et par là-même occupent une place de rection sélectionnée par le verbe du premier membre :

(27) j’ai perdu mon père à quel âge ?

- Ensuite, le second membre est un constituant focal ; sans lui, la construction est sous-informative.
- Il existe par ailleurs des contraintes sur le paradigme des verbes du premier membre (généralement des verbes aspectuels : *arriver, partir, commencer, etc.*), ainsi que sur le lexique verbal (*avoir, être, faire*) et le temps du verbe du second membre (surtout l’imparfait de l’indicatif).
- Pour finir, M. Avanzi (2012, chap. 6) montre qu’il existe trois patrons intonatifs dont au moins un va dans le sens d’un regroupement prosodique. Ce contour intonatif intégratif illustre le fait que l’élément se comporte comme un complément et n’a pas d’autonomie intonative. Signalons toutefois qu’il s’agit là d’un indice à manier avec précaution et devant être approfondi dans le cadre d’études sur l’interface syntaxe-prosodie.

Au total, il existe un faisceau d’indices convergents qui suggèrent que ces enchaînements fonctionnent comme des constructions binaires régies ⁷. On ne peut pas reconduire les mêmes observations avec les exemples non régis (20)-(22).

6. Cette cohésion de l’ensemble est assurée par l’inférence temporelle qui « couvre » l’intégralité de l’enchaînement, mais aussi par le fait que le premier membre est projetant : le contenu de celui-ci serait en effet sous-informatif à l’état isolé ou du moins impossible à valider dans la situation de parole (parce qu’en contradiction avec les données de l’expérience par exemple. Cf. Corminboeuf 2009). L’intonation progressante concourt également au fait qu’il ne saurait constituer un but discursif en soi, mais qu’il joue au contraire le rôle d’un élément préparatoire (ici un cadrage temporel) qui laisse attendre une suite.

7. Andersen (1999), Deulofeu (1999), Berrendonner (2004), Choi-Jonin & Delais-Roussarie (2006), Benzitoun (2010) et Avanzi (2012) ont déjà proposé des analyses détaillées allant dans ce sens.

Les liaisons de prédications : lorsque la marque s’estompe

On peut montrer que cette analyse s’applique également à des paires minimales comme (28)-(29), où deux syntagmes presque similaires conduisent à deux analyses syntaxiques totalement distinctes (Corminboeuf 2010a) :

- (28) *Une minute plus tard*, le train déraillait. (cité par Corminboeuf 2010a)
(29) *Une minute de plus*, le train déraillait. (*ibid.*)

Il s’agit là d’une justification externe montrant que l’analyse que nous proposons ici s’applique à la plupart des syntagmes et pas seulement aux enchaînements de constructions verbales. Dans (28), en plus des tests déjà mentionnés, il est possible d’en observer d’autres. Par exemple, *et* ne peut pas articuler les deux membres de l’enchaînement (30a), une structuration « liée » est possible (30b) et l’ensemble peut entrer dans le champ d’une modalité interrogative (30c) :

- (30) a. **Une minute plus tard et le train déraillait.*
b. *Le train déraillait une minute plus tard.*
c. *Est-ce qu’une minute plus tard, le train déraillait ?*

Ainsi, le segment *une minute plus tard* fonctionne comme un constituant régi antéposé situant temporellement le procès du second membre.

Par comparaison, la construction (29) ne réagit pas du tout de la même façon aux tests :

- (31) a. *Une minute de plus et le train déraillait.*
b. ??*Le train déraillait une minute de plus.*
c. ??*Est-ce qu’une minute de plus, le train déraillait ?*

(31a) montre que *et* peut séparer les deux constructions ; en fait, les enchaînements du type (31a) sont très souvent connectés par *et*, ce qui les distingue très clairement des exemples du type (31b). Pour (31b), l’exemple pourrait éventuellement être considéré comme acceptable, mais à la condition d’avoir une interprétation temporelle et non hypothétique. La manipulation (31c) montre qu’*une minute de plus* est en dehors du champ de la modalité interrogative. On analyse donc ces exemples (28) (29) de la même façon que les précédents : on considère que dans (28) le segment *une minute plus tard* est régi, et dans (29) le segment *une minute de plus* n’est pas régi – il s’agit d’un élément autonome réalisant à lui seul une prédication.

Il apparaît cependant clairement que les unités régies sont plus aisément identifiables lorsqu’elles comportent une préposition. Pour le montrer, il suffit de comparer les exemples (32a)-(33a) avec (32b)-(33b) :

- (32) a. *le moindre accroc et c’est la catastrophe* (oral tv, à propos d’une course cycliste)
b. *Au moindre accroc c’est la catastrophe* (exemple modifié)
(33) a. *Boulot, maison... en un clic de souris, le monde entier s’ouvre, les frontières tombent et les décalages horaires n’existent plus.* (presse écrite, cité par Corminboeuf 2009)
b. *Un clic de souris et le monde entier s’ouvre.* (exemple modifié)

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

Dans ces paires, la présence d’une préposition (*à* et *en*) fait clairement basculer l’analyse du côté de la rection, alors que l’absence de la préposition fait basculer l’analyse du côté de l’absence de rection. En faisant de ce qui précède un élément prédicatif et autonome au plan syntaxique, *et* exclut une lecture « circonstant » de l’élément antéposé. Cela montre qu’une marque morphologique comme *et* joue un rôle important : dans les constructions du type (32a), elle balise deux domaines rectionnel. On observe, par conséquent, que la présence de certaines « marques » favorise l’existence d’un lien rectionnel, mais que ce marquage n’est ni univoque ni systématique. En fait, il est important de ne pas se centrer sur le morphème connecteur, mais de prendre en compte la construction dans son ensemble. Les observations à propos de la distinction (32a)-(33a) *vs* (32b)-(33b) permettent peut-être de mieux comprendre pourquoi les grammairiens ont longtemps accordé aux conjonctions et aux prépositions une place si centrale.

En guise de bilan, nous pouvons dire que les études récentes des liaisons de constructions verbales font voler en éclat le lien entre la marque et la relation grammaticale univoque. Cette position d’une non-congruence entre conjonction et relation syntaxique est défendue notamment par les approches macro-syntaxiques depuis de nombreuses années pour le français. Et cela semble encore plus évident quand on travaille sur des liaisons de constructions verbales non marquées. En effet, sans conjonction, il est indispensable de calculer implicitement la valeur sémantique et de déterminer la relation syntaxique. Mais, comme nous l’avons montré, la relation syntaxique n’est jamais « donnée », elle doit également être déterminée au cas par cas lorsqu’il y a des conjonctions telles que *si*, *comme*, *quand*, *parce que*, *que*... ou des prépositions.

En fait, l’analyse gagne à être pluri-paramétrique, en prenant en compte des indices provenant du lexique, de la prosodie, de la présence/absence d’une conjonction/préposition, etc. Sur ce point, nous rejoignons des approches comme celle de C. Lehmann (1988), mais sans prendre à notre compte la conception graduelle des relations grammaticales.

4. UN APPORT DES APPROCHES MACRO-SYNTAXIQUES

Quelle que soit l’interprétation que chacun fait des tests et des indices observés, l’important est de convenir qu’il existe au moins deux fonctionnements syntaxiques distincts permettant de rendre compte des liaisons de constructions verbales (et des autres constituants aussi)⁸. L’adoption d’un modèle à deux composantes (micro- et macro-syntaxe) constitue une réponse possible

8. En fait, il existe non pas deux mais au moins trois relations à distinguer : (i) des éléments régis, comme le segment introduit par *pour* dans (9) ; (ii) des éléments associés, comme le segment introduit par *pour* dans (10) ; et (iii) des éléments totalement autonomes ayant la forme d’un énoncé indépendant, comme *on le loupait* ou *tu rentres* dans (5)-(6). Dans cet article, nous avons traité ensemble (ii) et (iii) : une justification argumentée de la distinction entre association et autonomie syntaxique réclamerait une étude en soi.

Les liaisons de prédications : lorsque la marque s'estompe

à ces différences syntaxiques. Les modèles macro-syntaxiques proposent une alternative à la triade subordination – corrélation – coordination, en mettant la notion de *rection* au centre de l'analyse. Lorsque l'on travaille sur les liaisons de constructions verbales non marquées, il est important de se doter d'un concept de dépendance grammaticale clair (c'est ce que nous avons essayé de faire ici). Or, une notion aussi fondamentale que celle-ci est loin d'être toujours définie de manière précise.

Les modèles macro-syntaxiques ont, par ailleurs, l'avantage de rendre compte de manière cohérente de constructions peu décrites ou marginalisées (observables notamment à l'oral), en particulier les organisations non rectionnelles, les différents arrangements de la rection verbale et les rections réalisées par des syntagmes dont la forme est non prévue par les contraintes de sous-catégorisation. Des pistes novatrices ont été proposées, qui permettent d'inclure ces données singulières dans une description linguistique d'ensemble. C'est le cas, par exemple, de la famille des « dispositifs de la rection verbale » (clivées, pseudo-clivées, etc.) proposée dans le cadre de l'Approche Pronominale (voir Blanche-Benveniste 2002). Des constructions telles que la suivante peuvent sembler assez complexes à analyser de prime abord :

- (34) Bref, ce que je me demande c'est quand est-ce que la prise de ces médicaments est dangereuse ? (www.infobebes.com)

Mais lorsqu'on les rapproche de constructions telles que la suivante, l'analyse se révèle beaucoup plus simple :

- (35) *Je me demande quand tout cela cessera*, mais de plus en plus fréquemment je me dis que c'est voulu. (www.lire-ecrire.org)

Avec la notion de *dispositif*, on considère que dans (34) il s'agit simplement d'un réarrangement d'un constituant appartenant à la rection du verbe *se demander*. Le syntagme en *quand* sera analysé dans les deux cas comme étant régi par ce verbe. La différence d'arrangement des éléments est traitée au niveau macro-syntaxique. On considère qu'il y a deux unités macro-syntaxiques dans (34) et une seule dans (35).

L'équivalence avec le dispositif direct n'est pas toujours possible. Dans ce cas, cela permet de montrer que les dispositifs offrent (notamment) la possibilité d'étendre la forme des éléments pouvant entrer dans une position rectionnelle. Dans (36), on considère que le syntagme en *quand* occupe la position de sujet du verbe *s'énerver* :

- (36) Ce qui m'énerve c'est quand tu décourages les nouveaux à peine arrivés. (<http://forum.crystalxp.net>)

Pourtant, la construction directe ne paraît pas possible, comme le montre (37) :

- (37) ??Quand tu décourages les nouveaux à peine arrivés m'énerve. (ex. modifié à partir de 36)

Ainsi le dispositif pseudo-clivé permet de faire entrer les syntagmes en *quand* dans la position de sujet.

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

Il existe également des infractions aux contraintes de sous-catégorisation. Pourtant, ces contraintes sont aux fondements d'un grand nombre de cadres syntaxiques. Dans un lexique syntaxique, par exemple, on trouvera à l'entrée du verbe *emmener* le fait qu'il prend un complément ayant la forme d'un syntagme nominal :

(38) en fait j'ai dû emmener *mes enfants*. (ex. modifié à partir de 39)

Or, dans les corpus de français parlé, on observe des exemples tels que le suivant :

(39) en fait j'ai dû emmener *les je crois que c'était les CE2* (oral, CORPAIX)

On peut rendre compte de cet exemple en recourant à la notion de *greffe* (Deulofeu 1999). Il s'agit tout simplement d'une extension des contraintes projetées par les catégories grammaticales. À la conception généralement rigide de la syntaxe, on substitue une conception plus souple et plus fidèle à la diversité des données.

Un autre principe utilisé dans notre approche s'incarne dans l'emploi de termes « imagés » dans l'attente d'une analyse plus approfondie. C'est le cas avec ce que C. Blanche-Benveniste (2010b) nomme, à la suite de B. Martinie et F. Sitri (1999), « l'effet deux points » :

(40) il y avait une chose chez maman elle était illettrée (oral, Blanche-Benveniste *et al.* 1990)

Plutôt que de conclure à un rattachement aux constructions pseudo-clivées, C. Blanche-Benveniste (2010b) utilise prudemment un terme purement descriptif. Pourtant, la proximité avec les pseudo-clivées semble assez claire :

(41) ce qu'il y avait chez maman c'est qu'elle était illettrée (ex. modifié à partir de 40)

Il est cependant nécessaire de rendre compte de deux phénomènes afin de justifier la pertinence du rattachement aux constructions pseudo-clivées : la présence de *une chose* (lexème peu informatif) à la place de *ce que* et l'absence de *c'est que*. C'est ce second point qui motive l'appellation « effet deux points ». Et comme le dit C. Blanche-Benveniste (2010b) :

Tous ces modèles, qui montrent différents types d'intégration de « clauses », peuvent être réunis par l'effet général qu'ils produisent : « A laisse attendre B », « A est une préparation pour B ». Mais cet effet est donné par des propriétés très différentes, qu'il importe de rappeler pour défendre l'hypothèse de l'analyse grammaticale.⁹ (Blanche-Benveniste, 2010b : 211)

Il y a donc une proximité en termes fonctionnels, mais de grandes différences grammaticales. En outre, comme le souligne également C. Blanche-Benveniste

9. On retrouve dans cette citation l'idée d'un phénomène de projection (« A laisse attendre B »), évoqué *supra* (§ 3.1, note 6), qui participe à la cohésion de l'ensemble et qui fonde en partie la dépendance pragmatique entre les deux membres des enchaînements étudiés au § 3.

Les liaisons de prédications : lorsque la marque s'estompe

(2010b), la version à « parataxe » (40) offre des possibilités d'interprétation plus grandes que la version grammaticale sous forme de pseudo-clivée (41). C'est précisément l'analyse que nous retenons également dans le présent article au sujet des liaisons de prédications non marquées. Les « marques » servant de guide pour l'interprétation, leur absence offre un spectre interprétatif plus large :

Je soutiendrai l'idée que l'organisation grammaticale est une structure qui guide l'interprétation, à un autre niveau et avec d'autres effets que les organisations sémantiques, pragmatiques et intonatives. L'effet deux points est plus libre, mais, de ce fait, il guide beaucoup moins l'interprétation. (Blanche-Benveniste, 2010b : 215)

Cette latitude interprétative est également une des fonctions du non marquage des relations sémantico-pragmatiques que nous avons évoquée au § 3. Cela montre que, de même que pour l'opposition (40) *vs* (41), les procédés de marquage et de non marquage des relations ne sont pas des variantes libres qui seraient fonctionnellement interchangeables.

5. CONCLUSION

Dans cette étude, nous avons défendu les hypothèses suivantes :

- Les liaisons de prédications – marquées ou non – peuvent conduire à (au moins) deux analyses syntaxiques distinctes, pour des faits *a priori* très proches.
- Tous les indices exploitables sont non décisifs pris isolément, y compris les conjonctions.
- L'analyse étant toujours de nature globale, la construction dans son ensemble (et non la seule conjonction) doit en constituer la base.

La principale conséquence est qu'il est impératif de distinguer relation syntaxique et marque grammaticale (conjonction, préposition, etc.). Le marquage par une conjonction n'implique pas une relation de rection ; le non-marquage n'implique pas une absence de rection (même si, comme nous l'avons vu, il y a des relations privilégiées). Ce constat n'est pas nouveau. S. Allaire (1996 : 22) adoptait déjà le principe suivant : « Renoncer en tout cas à parler d'un *et* coordonnant et d'un *que* subordonnant permettrait à coup sûr d'y voir plus clair dans les phrases <litigieuses> du français ».

Au terme de ce parcours, nous souhaiterions mettre en avant une idée assez simple. Ce qui est fondamental, ce n'est pas la marque ou l'absence de marque. L'approche est la même lorsque les relations sont dites non marquées ou lorsqu'elles sont réputées marquées (à ceci près que les indices utilisés ne sont pas forcément les mêmes). Ce qui est marqué n'est pas moins problématique que ce qui est non marqué. Dans notre optique, toutes les relations syntaxiques sont non marquées. Les deux éléments fondamentaux sont la nature de la relation syntaxique et les indices dont on dispose pour la déterminer, en prenant en compte l'intégralité de l'enchaînement. Nous avons proposé de décentrer quelque peu

Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

L'attention portée au seul morphème connecteur pour nous orienter vers une définition des relations syntaxiques que nous pensons apte à mettre de l'ordre dans l'étude des liaisons de constructions verbales.

Références

- [CFPP2000] BRANCA-ROSOFF S. *et al.* (éds), *Discours sur la ville. Corpus de Français Parlé Parisien des années 2000 (CFPP2000)*. [<http://ed268.univ-paris3.fr/CFPP2000/>]
- [CORPAIX] BLANCHE-BENVENISTE C. (1999), « Constitution et utilisation d'un grand corpus », *Revue Française de Linguistique Appliquée* 4 (1), 65-74.
- [CRFP] DELIC (2004), « Présentation du 'Corpus de Référence du Français Parlé' », *Recherches sur le français parlé* 18, 11-42.
- [FRANTEXT] <http://www.frantext.fr/>
- [NOUVEL OBSERVATEUR]
- [OFROM] AVANZI M., BÉGUELIN M.-J. & DIÉMOZ F. (2012-2015), « Présentation du corpus OFROM – corpus oral de français de Suisse romande », Université de Neuchâtel. [<http://www.unine.ch/ofrom>]
- [PFC] DURAND J., LAKS B. & LYCHE C. (2002), « La phonologie du français contemporain : usages, variétés et structure », in C. Pusch & W. Raible (eds), *Romanistische Korpuslinguistik – Korpora und gesprochene Sprache / Romance Corpus Linguistics – Corpora and Spoken Language*, Tübingen: Gunter Narr Verlag, 93-106.
- [PFC] LAKS B., DURAND J. & LYCHE C. (2005), « PFC : Un corpus numérisé pour la phonologie du français », in G. Williams (éd.), *Les Linguistiques de corpus*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 205-217.
- ALLAIRE S. (1996), « Y a-t-il un *et* coordonnant ? », in C. Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique*, Tübingen : Niemeyer, 15-23.
- ANDERSEN H. L. (1999), « Propositions adverbiales non introduites en français parlé », *Revue Romane* 34 (2), 163-179.
- AVANZI M. (2012), *L'Interface prosodie/syntaxe en français. Dislocations, incisives et asyndètes*, Bruxelles : PIE Peter Lang.
- BENZITOUN C. (2010), « Comment tirer profit de la parataxe ? Étude sur les enchaînements de constructions verbales », in M.-J. Béguelin, M. Avanzi & G. Corminboeuf (éds), *La Parataxe*, t. 1, Berne : Peter Lang, 153-174.
- BENZITOUN C. & CORMINBOEUF G. (2014), « Évaluation critique des modèles graduels et non graduels de l'intégration syntaxique », *Corela* 12 (1). [<http://corela.revues.org/3480>]
- BERRENDONNER A. (2004), « Grammaire de l'écrit vs. grammaire de l'oral : le jeu des composantes micro- et macro-syntaxiques », in A. Rabatel (éd.), *Interactions orales en contexte didactique : mieux (se) comprendre pour mieux (se) parler et pour mieux (s')apprendre*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 249-264.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2002), « Macro-syntaxe et micro-syntaxe : les dispositifs de la rection verbale », in H. L. Andersen & H. Nølke (éds), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Berne : Peter Lang, 95-118.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2010a), *Le Français. Usages de la langue parlée*, avec la collaboration de P. Martin, Leuven/Paris : Peeters.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2010b), « Les pseudo-clivées et l'effet deux points », in M.-J. Béguelin, M. Avanzi & G. Corminboeuf (éds), *La Parataxe*, t. 2, Berne : Peter Lang, 185-217.

Les liaisons de prédications : lorsque la marque s'estompe

- BLANCHE-BENVENISTE C. *et al.* (1984), *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*, Paris : SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE C. *et al.* (1990), *Le Français parlé. Études grammaticales*, Paris : CNRS Éditions.
- CHOI-JONIN I. & DELAIS-ROUSSARIE E. (2006), « L'association de propositions sans marque segmentale en français parlé : étude syntactico-sémantique et prosodique », *Faits de langues* 28, 83-94.
- CORMINBOEUF G. (2009), *L'Expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- CORMINBOEUF G. (2010a), « Les structures nominales à interprétation hypothétique. Format syntaxique et constantes sémantiques », in M.-J. Béguelin, M. Avanzi & G. Corminboeuf (éds), *La Parataxe*, t. 2, Berne : Peter Lang, 29-46.
- CORMINBOEUF G. (2010b), « Une description des constructions introduites par un *si* dit <austrien> », *Travaux de linguistique* 60, 127-144.
- CORMINBOEUF G. & BENZITOUN C. (2014), « Approches non gradualistes des liaisons de prédications : l'exemple des modèles macro-syntaxiques », *Langue française* 182, 43-58.
- DEBAISIEUX J.-M. (éd.) (2013), *Apports linguistiques des analyses sur corpus : subordination et insubordination en français*, Paris : Hermès Lavoisier.
- DEULOFEU H.-J. (1999), *Recherches sur les formes de la prédication dans les énoncés assertifs en français contemporain (le cas des énoncés introduits par le morphème 'que')*, Thèse d'État de l'Université Paris III.
- KOCH P. (1995), « Subordination, intégration syntaxique et <oralité> », *Études romanes* 34, 13-42.
- LAFONTAINE F. (2014), « Description de deux usages non subordonnants de la forme *alors que* », in F. Neveu *et al.* (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2014*, Les Ulis : EDP Sciences, 2445-2456.
- LEHMANN C. (1988), « Towards a typology of clause linkage », in J. Haiman & S. A. Thompson (eds), *Clause combining in grammar and discourse*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 181-225.
- MARTINIE B. & SITRI F. (1999), « Insertion des deux points dans des structures bisegmentales : les limites de la thématization », in C. Guimier (éd.), *La Thématization dans les langues*, Berne : Peter Lang, 151-168.
- RAIBLE W. (2001), « Linking clauses », in M. Haspelmath *et al.* (eds), *Language Typology and Language Universals: An International Handbook*, Berlin/New York: de Gruyter, 590-617.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. & RIOUL R. (2014), *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- SABIO F. (2013), « Quelques aspects du *clause linkage* dans le français oral : l'annotation syntaxique des séquences <subordonnées> », *TIPA – Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* 29. [<http://tipa.revues.org/1045>]
- WIESMATH R. (2006), *Le Français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick/Canada*, Paris : L'Harmattan.

ABSTRACTS

Christophe Benzitoun, Gilles Corminboeuf, "Unmarked" clause linking: cooking and dependencies

In this paper, we propose to study primarily clause linking without conjunction. This question forces immediately to ask the question of the markedness of syntactic relations in French. We show that the presence/absence of the conjunction is not critical and that it is simply a clue among others. Our analyses take place within the macro-syntactic approaches, allowing us to show that there are at least two distinct cases to distinguish: a micro-syntactic functioning and a macro-syntactic functioning.

Keywords: clause linking, dependency, unmarkedness, macro-syntax

RÉSUMÉS

Christophe Benzitoun, Gilles Corminboeuf, Liaisons « non marquées » de constructions verbales : cuisine et dépendances

Dans cet article, nous nous proposons d'étudier principalement les suites de constructions verbales non articulées par des conjonctions. Cela oblige d'emblée à se poser la question du marquage des relations syntaxiques du français. Nous montrons que la présence/absence d'une conjonction ou d'une préposition n'est pas décisive et que celle-ci constitue simplement un indice parmi d'autres. Nos analyses prennent place au sein des approches macro-syntaxiques, ce qui nous permet de montrer qu'il existe au moins deux fonctionnements distincts : un fonctionnement micro-syntaxique et un fonctionnement macro-syntaxique.

Mots-clés : liaisons de constructions verbales, dépendance, rection, non marquage, macro-syntaxe